



PROCES VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} décembre 2011

L'an deux mil onze, le 1^{er} décembre, à 18 heures 30, le conseil municipal de Cramoisy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Michel DARSONVILLE, Maire**, suite à la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 21 novembre 2011.

Etaient présents : **Loïc LE BARS, Jessica BOCQUET, Jasmine LE BARS, Joël JOUAN, Bénédicte SOREL, Joël TUQUET, Patrick DELESTREES** Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Denis FOURNIER	à	Jean-Michel DARSONVILLE
Angélique LOPES	à	Jasmine LE BARS
Alain MANSARD	à	Jessica BOCQUET
Jean-François LAPORTE	à	Loïc LE BARS
Jean-Claude REMY	à	Bénédicte SOREL

Absents : **Annie DREUX, Maxime THOUVENOT**

Joël JOUAN est élu secrétaire de séance
Madame Christelle TERRE secrétaire auxiliaire

Appel nominal.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 31.

Monsieur le Maire fait remarquer qu'il y a eu une erreur dans le dernier procès verbal concernant l'évaluation de la maison 2 rue de l'Eglise le montant est 190 000€ et non 1 000 000 €.

Le compte- rendu de la réunion du 19 octobre 2011 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils sont d'accord pour reporter la question n° 5 de l'ordre du jour concernant l'achat du délaissé de la parcelle de Monsieur et Madame Ivanovski car la réponse de l'inspecteur des domaines n'est pas parvenue en mairie à ce jour.

I / Personnel communal

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que chaque année la municipalité offre un colis de Noël sous forme de bon d'achat au personnel communal titulaire ou contractuel ayant au moins de six mois d'ancienneté.

Vu, la délibération du Conseil municipal en date du 16 juillet 1984 décidant de créer un colis de fin d'année pour le personnel communal;

Vu, la délibération du conseil municipal en date du 16 décembre 2008 décidant de fixer la valeur du bon d'achat pour le personnel à 180 €;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- De reconduire l'attribution d'un colis de Noël au personnel communal, sous forme de bon d'achat qui sera utilisé pour acheter un bien déterminé (alimentation exclue), dans un magasin déterminé, avant le 31 janvier 2012.
- D'attribuer ce colis à l'ensemble du personnel, titulaires et non titulaires inscrits au tableau des effectifs au 01 décembre 2011, justifiant de 6 mois d'ancienneté à la mairie;
- De fixer la valeur du bon d'achat à 180 € pour l'année 2011.

La secrétaire remercie les membres du conseil municipal au nom du personnel communal.

II / Vente de la Poste

Monsieur le Maire rappelle qu'au conseil municipal du 19 octobre dernier les membres du conseil ont décidé de vendre l'ancienne poste pour un montant de 117 000€

Monsieur le maire dit qu'au dernier conseil municipal il avait été décidé de délibérer ultérieurement de ce que la municipalité envisageait de faire avec cette somme.

Monsieur le Maire dit que compte tenu de la crise les banques ont beaucoup de mal à prêter car elles doivent avoir les sommes à disposition.

Monsieur le maire dit qu'il ne souhaite pas endetter la commune trop longtemps, il souhaite donc réinvestir les 117 000 € dans la cantine scolaire qui est une nécessité.

Monsieur Tuquet demande comment sera financée la différence. Monsieur le Maire lui répond que la commune a demandé des subventions au conseil général.

Monsieur Le Bars dit qu'il est contraint d'aller dans ce sens la vu les taux proposés par les banques mais il souligne que l'investissement 2012 sera très réduit.

Les élus ne souhaitent pas trop endetter la commune.

Madame Le Bars demande quand la cantine serait prévue. Monsieur le Maire lui répond que les sondages de sol ont été faits hier matin.

Monsieur le maire dit que l'appel d'offre est lancé, les plis doivent être rendus le 16 décembre avant midi, il espère que pour la rentrée scolaire de septembre 2012 tout sera prêt.

Monsieur Le Bars dit que la commune a dépensé 27 000€ en achat non prévus notamment pour les travaux de l'école suite à la visite de l'inspecteur d'académie au mois de juillet 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- D'utiliser les 117 000€ afin de construire la cantine scolaire.

III / Convention de prêt de personnel et de matériel

Monsieur le Maire dit que chaque année, notre agent technique Michel AUBERY, pose et dépose les illuminations de Noël dans la commune de Maysel.

Considérant la demande formulée par la mairie de Maysel afin d'obtenir le prêt du matériel et du personnel nécessaire pour l'installation et la désinstallation des illuminations de Noël sur la commune de Maysel.

Monsieur Le Bars demande si on ne pourrait pas demander le paiement d'une partie du CACES au prorata des heures travaillées.

Monsieur le Maire répond que pour cette année ce n'est pas possible mais que c'est envisageable pour les autres années.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- A l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition du matériel et du personnel avec la Mairie de Maysel pour l'installation et la désinstallation des illuminations de Noël sur la commune de Maysel.

IV / Emprunt

Monsieur le Maire dit aux membres du conseil municipal qu'il a reçu des propositions de trois banques

1. caisse des dépôts et consignation
2. caisse d'épargne
3. crédit agricole

Considérant les propositions des trois agences bancaires :

BANQUES	MONTANT EMPRUNTE	TAUX	FREQUENCE	DUREE	ANNUITE
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	400 000,00 €	4,51%	Annuelle	15 ans	37 271,13 €
CAISSE D'EPARGNE	200 000,00 €	4,74%	Annuelle	15 ans	18 931,32 €
CREDIT AGRICOLE	200 000,00 €	6,13%	Annuelle	15 ans	20 767,83 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- A l'unanimité, d'accepter la proposition de la Caisse des Dépôts et Consignation pour un emprunt de 400 000 € au taux fixe de 4,51 % à paiement annuel et d'une durée de 15 ans.

Monsieur le Maire dit qu'il a eu la caisse des dépôts et Consignation ce soir et qu'ils nous transmettent les documents demain, si avis favorable du conseil municipal.

V / Achat du délaissé de la propriété de M et Mme IVANOVSKI

Considérant que la commune n'a pas reçu la réponse du service des domaines Monsieur le maire a proposé de reporter cette question à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- De reporter cette question à l'ordre du jour du prochain conseil municipal

VI / Montant des copies de la modification du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Considérant que les procédures d'élaboration de la modification du Plan Local d'Urbanisme sont arrivées à terme,

Monsieur le Maire dit que lesdits dossiers seront consultables en mairie;

Considérant que tout intéressé est susceptible d'en obtenir copie mais que la commune peut demander à percevoir à ce titre des frais de reproduction;

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

De fixer les tarifs suivants :

- Copie papier du dossier, sans plan (la commune ne disposant pas des moyens technique de tirage) : **10€**
- Copie papier par copie: **0,50€**
- Copie sur CD : **15€**
-

Les copies sur clefs USB seront interdites en raison des risques liés aux virus informatiques.

VII / Festival des Clochers

Monsieur le Maire explique qu'il a rencontré le 4 novembre dernier l'association municipale d'enseignement et d'éducation musicale (ANEM) concernant le festival des Clochers.

Pour la prochaine édition du Festival des Clochers l'ANEM propose un Quintet de cuivre le samedi 23 juin pour la somme de 750 €.

Monsieur le maire dit que c'est la septième année qu'existe le Festival des Clochers. Ce festival a lieu de début mai à fin juin.

Monsieur le Maire dit que c'est un spectacle en majorité gratuit pour la population.

Monsieur le Maire dit qu'il a postulé pour l'année prochaine à :

- La musique Tsigane
- La musique Irlandaise

Monsieur le Maire dit que cela fera une animation culturelle pour le village.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- **D'accepter ce programme pour la somme de 750 €**
- **D'accepter la gratuité pour les Cramoisien**

III / Consommation électrique à la salle des fêtes

Monsieur le Maire dit que la consommation électrique de la salle des fêtes est très importante. Monsieur le Maire dit que considérant la décision de restriction de budget il faut aller chercher les économies partout.

Monsieur le Maire dit que les radiateurs devraient être changés et que des travaux d'isolation devraient être réalisés. Ces travaux sont onéreux et non prévus au budget.

Monsieur le maire précise que lors des locations de la salle des fêtes, les radiateurs tournent à fond et les portes sont grandes ouvertes.

Monsieur le Maire dit que Monsieur Rémy doit faire des études pour changer les radiateurs, il est possible de mettre des radiateurs à détecteur de mouvement.

Madame Le Bars propose d'enlever les radiateurs de l'entrée, Monsieur le Maire lui répond que ce n'est pas possible.

Monsieur le Maire propose de fixer un tarif du kilowatt pour chaque location de la salle des fêtes. Monsieur le Maire précise qu'il ne veut pas faire payer pour faire du bénéfice mais pour responsabiliser les gens.

Monsieur le Maire dit que le compteur serait relevé à l'état des lieux d'entrée et également à l'état des lieux de sortie.

Monsieur le Maire propose que les membres du conseil fixe un tarif du kilowatt.

Mademoiselle Bocquet dit qu'il faudrait investir dans un lave vaisselle car actuellement les gens laissent couler l'eau quand ils font la vaisselle, avec un lave vaisselle la commune ferait des économies d'eau.

Suite à la demande générale des élus monsieur le Maire dit que lors de la prochaine location de la salle des fêtes, le compteur sera relevé à l'état des lieux d'entrée et à la sortie et l'étude sera remise lors du prochain conseil municipal. Les membres du conseil municipal pourront alors délibérer.

Mademoiselle Bocquet demande si la commune ne pourrait pas mettre des minuteries sur les lumières des toilettes car souvent elles restent allumées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **De fixer un prix du kilowatt : Contre : Melle BOCQUET, Mrs DELESTREES, JOUAN, REMY, LAPORTE, Mmes LE BARS, SOREL, LOPES**
- Abstention : Mrs MANSARD, FOURNIER**
- Pour : Mrs DARSONVILLE, LE BARS, TUQUET**

IX / Questions diverses

1 / Monsieur le Maire lit aux membres du conseil municipal des courriers de remerciements reçu en mairie :

- Carte de Madame Eliane Berrou qui remercie la commune pour le repas des anciens.
- Carte de Madame Flisar suite au décès de son époux
- Carte de Madame Noël suite au décès de son époux

2 / Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il a envoyé un courrier au ministre du Budget, Madame Valérie Pécresse le 22 septembre dernier. Dans ce courrier il est rappelé tous les éléments transmis aux différentes institutions.

Monsieur le Maire lit aux membres du conseil municipal la réponse de Madame Pécresse. Dans ce courrier Madame La ministre dit exactement la même chose que le service des impôts.

3 / Monsieur le Maire dit aux membres du conseil municipal qu'il envisage de remplacer notre camion IVECO qui est vieux et commence à entraîner beaucoup de réparations. Pour cela il souhaite proposer aux membres du conseil municipal de louer un camion benne au lieu d'en acheter un nouveau.

Monsieur le Maire dit qu'il a reçu des offres de locations :

Prestataire	Durée	Montant Mensuel	Prestations inclus
DEXIA	48 mois	357,25€ HT	entretien, pneumatique, gestion du carburant et garantie perte financière
DEXIA	36 mois	393,05 € HT	entretien, pneumatique, gestion du carburant et garantie perte financière
VOLKSWAGEN	48 mois	516,81 €HT	Entretien, réparation mécanique, assistance 24h/24, 7jrs/7, dépannage remorquage, hébergement, rapatriement
VOLKSWAGEN	36 mois	566,87 € HT	Entretien, réparation mécanique, assistance 24h/24, 7jrs/7, dépannage remorquage, hébergement, rapatriement
France UTILITAIRE	36mois	944,84 € TTC	

Monsieur Tuquet dit qu'il faudrait demander un devis à UGAP.

Tous les membres du conseil municipal sont d'accord pour la location d'un camion mais sur 36 mois.

4 / Monsieur le Maire dit que Madame Herouard a autorisé la mairie à débroussailler sa parcelle suite à la procédure d'achat en cours avec l'EPFLO.

Monsieur le Maire dit que Monsieur Schneider de Oise Habitat a fait deux nouvelles propositions d'aménagement pour les logements du Centre Bourg.

Monsieur le Maire explique que la variante se situe au niveau de l'orientation des logements individuels. Monsieur le Maire souhaite l'avis du conseil municipal concernant ces deux propositions. Monsieur Tuquet dit qu'il faut demander l'avis de Madame Buffet quant à ses deux propositions car s'est elle la première concernée. Monsieur le maire lui répond que s'est fait et que Madame Buffet préfère avoir les garages car elle n'aura aucun vis-à-vis.

La solution n°2 n'a aucun vis-à-vis avec la parcelle de Madame Buffet.

Madame Le Bars demande s'il a bien été prévu deux places de stationnement par logement.

Monsieur le Maire lui répond que 40 places de stationnements sont prévues donc cela fait plus de deux places par logements.

Monsieur Delestrées dit que compte tenu des problèmes de stationnement à l'usine, les gens ne vont-ils pas s'accaparer ses nouvelles places de stationnement. Monsieur le Maire lui répond que le problème de stationnement à l'usine est résolu car des nouvelles places ont été faites.

Madame Le Bars demande si les logements en rez-de-chaussée auront un petit jardinet.

Monsieur le maire lui répond qu'ils auront bien un jardinet.

Madame le Bars dit qu'un des pavillons serait bien pour les MAM.

5 / Monsieur le Maire dit que l'entreprise SACER à démarrer les travaux lundi, la voirie est tronçonnée. La déviation par le chemin du Robinet et Route de saint Vaast est mis en place.

Madame Le Bars dit qu'il manque un panneau de déviation à Magenta.

Monsieur le maire dit que les travaux vont durer jusqu'au 17 décembre, les trottoirs seront quand même praticable. Les travaux vont s'interrompent du 18 décembre 2011 au 09 janvier 2012.

Monsieur le Maire dit que la commune va récupérer les pavés qui serviront à mettre autour des candélabres.

6 / Monsieur le Maire dit que les travaux du cimetière ont bien avancés, l'enrobé sera posé lundi prochain.

7 / Madame Le bars demande si la mairie ne pourrait pas acheter des protèges chaussures que les parents devraient mettre quand ils déposent leurs enfants au dortoir. Les protèges chaussures seraient ensuite déposer dans un bac puis réutiliser les jours suivants.

8 / Madame Le Bars demande si le prix du repas des enfants ne pourrait pas être diminué d'1 euros. Monsieur le Maire lui répond qu'on ne peut pas voir cela aujourd'hui. Monsieur le Maire dit qu'on pourra avoir cette discussion quant la commune aura sa propre cantine mais qu'il faudra voir les coûts de fonctionnement et de personnels.

9 / Suite aux courriers diffusés à l'ensemble du village Mademoiselle Bocquet demande s'il y a vraiment beaucoup de rat dans le village. Monsieur le Maire dit qu'il ne faut pas laisser les rats se propager. Monsieur le Maire dit que surtout le bas du village a une recrudescence de rats.

Monsieur le Maire précise que des blocs appâts sont disponibles en mairie pour les personnes qui le souhaitent.

Monsieur le Maire lève la séance à 20h12.

Vu pour être affiché,

Cramoisy, le 5 décembre 2011

Le Maire,

Jean-Michel DARSONVILLE